CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Applicables à compter du 01/06/2025

Clause n° 1 : Objet et champ d'application

Les présentes Conditions générales de vente constituent, conformément à l'article L. 441-1 du code du commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans PONS Audrey Hypnothérapie et massage bien-être EI (« Le Prestataire ») fournit aux Clients professionnels (« Les Clients ou le Client ») qui lui en font la demande, par voie électronique par contact direct ou via un support papier, les Services suivants :

- Atelier de massage assis habillé
- Atelier de relaxation et/ou automassage et conseil en bien-être
- Atelier d'initiation à l'autohypnose

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les Services rendus par le Prestataire auprès des Clients de même catégorie, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions générales de vente sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Prestataire.

Clause n°2 : Commande

La vente de la ou les prestations n'est conclue qu'après l'établissement d'un devis par le Prestataire (validité 30 jours à la date d'émission) et l'acceptation du devis par Client via le retour signé de celui-ci par voie électronique ou papier.

Le Prestataire dispose de moyens de commande (y compris d'acceptation et de confirmation) électroniques (références des sites) permettant aux Clients de commander les Services dans les meilleures conditions de commodité et de rapidité.

La prise en compte de la commande et l'acceptation de celle-ci sont confirmées par l'envoi d'un mail.

Les données enregistrées dans le système informatique du Prestataire constituent la preuve de l’ensemble des transactions conclues avec le Client.

Clause n° 3 : Prix

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et TTC (TVA non applicable, article 293B du CGI).

La société PONS Audrey Hypnothérapie et massage bien-être EI s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 4 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société PONS Audrey Hypnothérapie et massage bien-être EI serait amenée à octroyer en fonction du nombre des Services commandées ou leurs répétitions, ou de la régularité de ses commandes de Services.

Clause n° 5 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 6 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue comptant pour les commandes inférieures à 500€ :

- soit par chèque soit par carte bancaire le jour de la prestation
- le cas échéant, par virement bancaire sous15 jours après réception de la facture

En cas de commande supérieurs à 500€ le versement d’un acompte est demandé à la commande à hauteur de 30% du montant total de la prestation

Celui-ci est exigé lors de la passation de la commande par virement bancaire.

Le solde du prix est payable au comptant, au jour de la prestation par carte bancaire ou chèque ou dans les jours suivants l’émission de la facture par virement bancaire.

Clause n° 7 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations, le Client doit verser à la société PONS Audrey Hypnothérapie et massage bien-être EI une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des prestations.

A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 8 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause "Retard de paiement" de l'acompte, l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes dues, la vente sera résolue de plein droit.

Clause n° 9 : Annulation du Client :

En cas d'annulation par le Client dans les 7 jours avant la date prévue lors de la commande, le montant correspondant à l'acompte soit 30% de la somme totale sera dût au Prestataire sauf cas de force majeure.

Clause n° : Modification de la localisation ou de demandes spécifiques du Client :

La Fourniture des Services pourra avoir lieu en tout autre lieu désigné par le Client, sous réserve d'un préavis de 3 jours, dans le respect du périmètre d'exécution et aux frais exclusifs de ce dernier (indemnité kilométrique).

De même, en cas de demande particulière du Client concernant les conditions de Fourniture des Services, dûment acceptées par écrit par le Prestataire, les coûts liés

feront l’objet d’une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le Client.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des Services, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et qualité.

Le Client disposera d’un délai de 3 jours à compter de la Fourniture des Services pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Prestataire.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client.

Le Prestataire remboursera le Client (dans la mesure du possible) dans les plus brefs délais et à ses frais le Client, des Services dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

Clause n°10 : Annulation Prestataire :

La responsabilité de la société PONS Audrey Hypnothérapie et massage bien-être EI ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n°11 : Données personnelles :

Les données personnelles recueillies auprès des Clients font l’objet d’un traitement informatique réalisé par le Fournisseur. Elles sont enregistrées dans son fichier Clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l’exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est le Fournisseur.

Il s’interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d’y être contrainte en raison d’un motif légitime.

Conformément à la réglementation applicable, l’Acheteur dispose d’un droit d’accès, de rectification, d’effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que

du droit de s’opposer au traitement pour motif légitime, droits qu’il peut exercer en s’adressant au responsable de traitement à l’adresse postale ou email suivante :

PONS Audrey Hypnothérapie et massage bien-être
21 route de Jaegerthal
67110 Niederbronn-les-bains,
ponsaudrey.hypnose@gmail.com

En cas de réclamation, le Client peut adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles du Fournisseur/de la Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés.

Clause n° 12 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Strasbourg (67)

Clause n° 13 : Acceptation du Client

Les présentes Conditions générales de vente sont expressément agréées et acceptés par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d’achat, qui seront inopposables au Prestataire, même s’il en a eu connaissance.